



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr



Nom :

Commune :

N° de dossier :

Date du 1^{er} rendez-vous :

Cadre réservé à l'administration

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide aux investissements mobiliers pour l'emploi

Madame, Monsieur,

Une convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France a été signée en date du 6 mars 2018. C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), a mis en place une subvention d'aide aux investissements mobiliers pour l'emploi afin d'augmenter et pérenniser le nombre d'emplois dans le tissu économique du territoire de la 3CA. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.
- La partie réceptrice de la demande établit la **pré-éligibilité** au dispositif régional d'aide au développement des PME industrielles et de services concerné par ce présent partenariat en se référant aux critères d'éligibilité détaillés dans la présente demande.
- La demande est étudiée sur la base de devis.
- **Un Accusé de Réception de dossier complet** (AR) est établi par la partie réceptionnant la demande de l'entreprise.
- Si la demande de l'entreprise est éligible au dispositif, une ou plusieurs rencontres pourront être organisées entre l'entreprise, les services de la Région et/ou les services de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- En fonction des modalités de participations financières établies au niveau du régime d'aide au développement des PME, les dossiers sont instruits et soumis aux instances décisionnelles de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Une convention est conclue avec le bénéficiaire de l'aide.
- Au titre de ce dispositif, l'aide régionale et l'aide de la Communauté de Communes ne sont pas cumulables.

Votre demande doit être adressée au siège de la 3CA (43, rue Cambrésienne – 59440 AVESNES SUR HELPE). **Seuls les investissements que vous avez réalisés après l'accusé de réception de dossier complet** pour le développement de l'entreprise sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,

Nicolas DOSEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 11 80 – Fax 03 27 61 36 44
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr

CONDITIONS ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

Qui peut bénéficier de la subvention ?

Peuvent bénéficier d'une aide les entreprises suivantes :
Les PME au sens de la réglementation européenne, inscrites au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).

L'entreprise doit avoir au minimum 1 an d'existence, l'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales, l'entreprise ne doit pas répondre à la définition européenne de l'entreprise en difficulté, les entreprises ou structures procédant à des licenciements économiques sont exclues du dispositif pendant deux années.

Avoir le siège social et l'établissement commercial sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les dépenses éligibles sont les investissements productifs neufs permettant d'améliorer, qualitativement ou quantitativement, les outils de production, et les travaux d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production.

Comment est attribuée la subvention ?

- La subvention ne peut être octroyée qu'une seule fois pour un même projet quel que soit le statut juridique de l'entreprise.

- **L'octroi de la subvention n'est pas automatique.** Elle est subordonnée d'une part à la création d'emplois et d'autre part à l'appréciation du dossier de demande par la commission activités économiques de la 3CA, à la décision du conseil de communauté et aux fonds disponibles au moment de la demande.

- En cas d'accord d'attribution de subvention, celle-ci est versée sur présentation des factures acquittées

- Cette aide est exclusive de toute autre aide de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Communication institutionnelle

Le bénéficiaire devra mentionner l'existence de l'intercommunalité, de la région, sur tout document de communication relatif au projet subventionné.

**DOSSIER
(à remplir par le demandeur)**

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Région via son « guichet unique » procéderont au premier traitement des sollicitations des entreprises du territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Avez-vous pris contact avec la Région :

Oui Précisez la date

Non

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

M. M^{me} M. et M^{me}

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Mail

Date de naissance Situation familiale

Formation/Diplôme

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EFFECTIF SALARIE

- Effectif salarié à la date de la demande (y compris apprentis) :

Emplois à temps plein CDI :

Emplois à temps partiel CDI :

Emplois à temps plein CDD :

Emplois à temps partiel CDD :

- Nombre de salariés prévus année N+1 (N : année de la demande)

Emplois à temps plein CDI :

Emplois à temps partiel CDI :

Emplois déprécarisés (les CDD transformés en CDI) :.....

- Nombre de salariés prévus année N+2 (N : année de la demande)

Emplois à temps plein CDI :

Emplois à temps partiel CDI :

Emplois déprécarisés (les CDD transformés en CDI) :.....

- Nombre de salariés prévus année N+3 (N : année de la demande)

Emplois à temps plein CDI :

Emplois à temps partiel CDI :

Emplois déprécarisés (les CDD transformés en CDI) :.....

INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS

- **Plan de financement prévu:**

Avez-vous sollicité un prêt d'honneur :

Si oui pour quel montant :.....

Avez-vous sollicité un prêt bancaire :.....

Si oui pour quel montant :.....

Avez-vous sollicité d'autres sources de financements :.....

Si oui lesquels :.....

- **Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la 3CA:**
(type de matériel et/ou de travaux etc.)

.....
.....
.....
.....

DATE PREVISIONNELLE DE FIN DE TRAVAUX
--

- **Date prévisionnelle de fin de travaux :**

Dépenses :

Coût total de l'investissement subventionnable _____ : € HT

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Certifie sur l'honneur ⁽¹⁾ l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

(1) Déclaration sur l'honneur : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la 3CA entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la 3CA. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal)

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet. Pour cela, il doit comporter :

- La présente demande de subvention remplie et signée
- Un courrier de demande d'attribution d'une aide sous format écrit au Président de la Communauté de Communes du cœur de l'Avesnois.
- Une déclaration sur l'honneur détaillant la composition du personnel de l'entreprise ou de la structure, à la date de la demande.
- Le dernier bordereau annuel de regroupement des cotisations Urssaf, ou tout document justifiant le nombre de salariés.
- Une déclaration sur l'honneur précisant l'engagement de l'évolution du personnel à dater de la demande de subvention.
Déclaration précisant le prévisionnel d'embauche sur chaque année ainsi que la nature de l'emploi : [emploi déprécié (ce qui correspond soit à un emploi à temps partiel devenant à temps complet et à durée indéterminée, soit à un emploi à temps complet à durée déterminée devenant emploi à temps complet à durée indéterminée), emploi à durée indéterminée (à temps partiel ou à temps plein)].
- Attestation de non licenciement économique.
- RIB